

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

---

**INSTALLATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE DE L'ARDECHE (CDCA)**

**Le CDCA, un décloisonnement des politiques publiques en faveur de l'autonomie**

14 avril 2017

---

Depuis la promulgation de la loi NOTRe (nouvelle organisation des territoires de la République), les Départements sont confirmés dans leur rôle de chefs de file territoriaux de l'action sociale, et donc des politiques de l'âge et du handicap.

La loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) du 28 décembre 2015, mise en cohérence avec cette réforme territoriale, a réformé le secteur de l'autonomie et clarifié la gouvernance locale des politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

La création du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est un exemple de mise en application de ce rôle renforcé.

Cette nouvelle organisation est composée de **trois formations, dont deux formations spécialisées**, l'une pour les questions relatives aux personnes handicapées et l'autre pour les personnes âgées. Une troisième formation plénière, très transversale, réunit les membres œuvrant dans les deux champs.

**Rénovant et simplifiant la concertation entre ces différents acteurs au niveau départemental, le CDCA se substitue aux deux instances préexistantes pour chacun des deux publics** : les conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (**CDCPH**) et les comités départementaux des retraités et personnes âgées (**Coderpa**).

**Le rôle du CDCA est de renforcer la démocratie participative au niveau local**, en permettant d'allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels afin d'évaluer les besoins puis de proposer des initiatives adaptées. Bénévoles, familles, retraités, professionnels, directeurs d'établissements, administrateurs seront réunis au sein d'un même lieu de dialogue pour formuler des préconisations.

Cette instance consultative et citoyenne sera compétente pour partager une analyse des besoins de la population et donner des avis sur les différents programmes et moyens destinés aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées : schéma régional de santé, schémas d'action sociale du Département, programme de prévention de la perte d'autonomie, etc.

L'instance est présidée par le président du conseil départemental ou son représentant, et composée de représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais aussi de représentants des institutions et professionnels locaux en relation avec le secteur de l'autonomie (public ou privé, entreprises, associations, employeurs, salariés du secteur, ...)

En Ardèche, le CDCA, **composé de 82 membres**, aura pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle du département.

La séance d'installation s'est déroulée vendredi 14 avril.

Présidente du CDCA : Martine Finiels

Vice-présidentes pour les 2 commissions spécialisées :

Commission spécialisée personnes âgées : Anne Bourdelès, AAD 07 (ex : CODERPA de l'Ardèche)

Commission spécialisée personnes handicapées : Céline Maisonneuve, AFM CP0414\_CDCA

